



Reims, lundi 9 mai 2022

AVIS A LA BATELLERIE N° FR/2022/02332

Pris en application :

art. A 4241-26 du CT (mesures temporaires)

Décret n° 2012-1556 du 28/12/2012 (mesures temporaires)

Envasement**Canal de la Sambre à l'Oise****Une interdiction de stationner (tous les usagers - dans les deux sens)**

- à partir du 05/05/2022 à 15:00 au 31/12/2022 à 19:00o **Canal de la Sambre à l'Oise**

entre les pk 27,096 (halte nautique de Tupigny) et pk 27,157 - Rive droite

Commentaire :

Mesdames et messieurs les bateliers et usagers de la voie d'eau sont informés qu'en raison de l'envasement de la halte nautique de Tupigny en rive droite du canal de la Sambre à l'Oise, l'accès à la halte et le stationnement y sont interdits. Ils sont invités à naviguer avec prudence dans la traversée de cette section et à se conformer aux prescriptions qui pourraient leur être données par les agents de Voies Navigables de France.

Pour en savoir plus sur l'ensemble des conditions de navigation et sur l'état du réseau en direct, rendez-vous sur www.sif-seine.fr (uniquement sur PC).

Service(s) à contacter :

UTI Canaux de Picardie Champagne-Ardenne, 76, rue de Talleyrand, 51084 REIMS CEDEX

Tél : 03 26 79 72 33 - Fax : 03 26 79 72 44

Date limite d'affichage :

01/01/2023

Adjoint au chef de la Subdivision Exploitation

Signé

Etienne MARTINET